

Le Ministère de l'Intérieur du Gouvernement Indien a décidé de mettre en place une **nouvelle procédure de visa** dans l'ensemble de ses missions diplomatiques dans le courant de l'année 2011. Ce programme a pour objectif de standardiser les procédures de visa sur différents pays et de permettre au Gouvernement Indien, un meilleur contrôle de ses frontières. Ce programme a déjà été lancé avec succès au Royaume-Uni, au Pays-Bas et en Australie, entre autres.

L'Ambassade de l'Inde à Paris nous a informé que ce programme serait mis en place en France très prochainement. Ce programme comportant des changements majeurs dans la procédure de demande de visa, nous avons souhaité vous informer le plus tôt possible afin de vous permettre d'informer vos équipes, vos sous-traitants et de planifier de nouvelles procédures logistiques.

Nous estimons la mise en œuvre de ce programme en France vers la troisième semaine de juillet, mais le calendrier n'est pas définitif. Nous vous informerons de la date retenue par le Gouvernement Indien dès qu'elle nous aura été communiquée officiellement.

Modification des normes photographiques :

Le Ministère de l'Intérieur a mis en place de nouvelles normes photographiques dans l'objectif de faire figurer la photo du requérant sur son visa.

Nous soulignons le fait que les normes photographiques retenues par le Gouvernement Indien sont **différentes** des normes photographiques françaises. En particulier, les photographies aux normes indiennes devront être plus grande que les photos françaises et seront carrées. Veuillez trouver ci-joint une notice explicative de ces nouvelles normes au format PDF.

Ces nouvelles normes photographiques auront un caractère **obligatoire** dès que le programme sera lancé en France. **Nous vous invitons à commencer à présenter vos dossiers avec ces nouvelles normes photographiques dès maintenant.**

Modification du formulaire de visa en ligne :

Dès le lancement du programme, le formulaire en ligne disponible sur le site de VFS sera désactivé et remplacé par un formulaire de visa en ligne sur le site du Gouvernement Indien. A ce stade, nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :

- Ce nouveau formulaire de visa en ligne sera obligatoire (les formulaires manuscrits, les anciens formulaires en ligne seront refusés)
- Le temps de remplissage d'un formulaire en ligne a été estimé à 45 minutes par requérant
- Le formulaire en ligne sera uniquement disponible en anglais. Nos services publieront une notice explicative en français sur notre site Internet ultérieurement.
- Le formulaire en ligne devra être saisi au moins 24h avant le dépôt du dossier dans nos locaux (il ne sera pas possible de le remplir le jour même)
- Le formulaire, une fois rempli, devra être signé par le requérant. Cette signature sera scannée et apparaîtra sur le visa. Il est donc impératif que le requérant signe son formulaire en personne.

Dès que nos services auront plus d'informations sur la mise en place effective et obligatoire de ce programme, nous ne manquerons pas de vous les communiquer.

Cordialement,